



Ville de Pays de Clerval

☎ 03 . 81 . 97 . 81 . 80

✉ mairie@clerval.fr

📍 Place de l'hôtel de ville

📄 03 . 81 . 93 . 88 . 15

💻 www.clerval.fr

BP 18 25340 PAYS DE CLERVAL

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE

A formuler 1 mois à l'avance

Nom, prénom et adresse du demandeur :

N° de téléphone (obligatoire) :

Nom de l'association représentée :

Le demandeur est seul responsable de la sécurité des personnes et des biens et doit être en possession d'un téléphone portable afin de pouvoir joindre les secours en cas de besoin.

Genre de manifestation :

Date sollicitée :

Nombre de personnes

Château 60 maximum : Salle des fêtes 150 maximum : Salle de Santoche 75 maximum :

Le paiement doit uniquement être au nom du demandeur

Joindre une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le lieu et la date de la manifestation

RÉPONSE DE LA MAIRIE

Demande refusée le : Motif :

Demande accordée le :

Montant à payer par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public : + caution 305 €

MOTIF DE LOCATION	PAYS DE CLERVAL	EXTÉRIEUR
Réunion, activité et soirée sans utilisation cuisine	30 €	50 €
Réunion, activité et soirée avec utilisation cuisine	50 €	70 €
Week-end sans utilisation cuisine	110 €	140 €
Week-end avec utilisation cuisine	130 €	180 €
Arbres de Noël	100 €	100 €
Salle de Santoche. Facturation électrique en plus sur relevé début et fin location	75 €	150 €

Le régisseur,

Tarifs au 4 janvier 2017 - la salle des fêtes est louée aux particuliers uniquement pour les apéritifs de mariages

La vaisselle en plastique et les nappes ne sont pas fournies par la mairie. Les clés sont à retirer au secrétariat de Mairie le vendredi matin qui précède la manifestation du week-end, **toute clé perdue sera facturée 75 € TTC**. Les locaux devront être rendus propres et rangés. Les déchets devront être triés et déposés dans les bacs respectifs, le tri sera vérifié. Bien veiller à fermer portes et fenêtres. **Restitution des clés dès 9 h 30 le matin du 1^{er} jour ouvrable qui suit la location**, le chèque de caution sera rendu si aucun dégât n'est constaté et si les locaux sont rendus propres (prévoir les produits d'entretien). Les toilettes du château peuvent être utilisées par des visiteurs du musée. Il est interdit de monter sur le char. Le monte-escaliers de la mairie est exclusivement réservé aux personnes.

Date

Signature,

